



Décision n° 2018-1 portant abrogation de la décision n° 2016-8 ORG en date du 7 janvier 2016 du Directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage portant délégation de signature au profit de M. Thierry WATTERLOT

Le Directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage ;

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-11, R. 232-18 et R. 232-46,

Vu la convention du 7 janvier 2016 signée entre l'Agence française de lutte contre le dopage et le ministère chargé des sports,

Décide :

Article 1^{er} : La décision n° 2016-8 ORG du Directeur du département des contrôles portant délégation de signature au profit de M. Thierry WATTERLOT est abrogée.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa publication sur le site internet de l'Agence.

Fait à Paris, le 16 février 2018

Le Directeur du Département des contrôles



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "RESSIOT". A horizontal line extends from the end of the signature towards the right.

Damien RESSIOT